

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Numéro : FN-25-V-18

La Municipalité de Ferme-Neuve désire recevoir des soumissions en vue de la conclusion d'un contrat avec une firme spécialisée afin d'effectuer le contrôle des matériaux pour la phase 3 des travaux de réfection de chaussée qui auront lieu sur la Montée Leblanc en 2025.

Les services professionnels devant être fournis par l'adjudicataire devront être conformes au contenu de la présente demande de propositions.

Tout soumissionnaire doit se conformer aux exigences contenues aux documents contractuels. Ceux-ci ne peuvent être obtenus que par l'intermédiaire du système électronique d'appel d'offres (SEAO) à l'adresse www.seao.ca ou en téléphonant au 514 856-6600 pour les résidents de la région de Montréal et au numéro sans frais 1 866 669-7326 pour les résidents de l'extérieur.

Attention : Notez que seuls les documents exigés aux termes du présent appel d'offres doivent être remis avec la soumission, de manière à éviter toute situation qui entraînerait que la soumission soit restrictive ou conditionnelle.

L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.

Les documents pour appel d'offres seront publiés sur SEAO **le 25 mars 2025**

Les soumissions seront reçues au plus tard **le 10 avril 2025 à 14h30 et ouvertes le même jour à 14h35** au bureau de la Municipalité situé au 125, 12^e Rue à Ferme-Neuve (Québec) J0W 1C0, en présence d'au moins deux (2) témoins.

Le choix du soumissionnaire retenu est fait suite aux recommandations d'un comité de sélection, selon les critères d'évaluation décrits aux documents d'appel d'offres.

Seules sont admises à soumissionner les personnes, les sociétés, les compagnies et les corporations qui ont un établissement d'entreprise au Québec ou dans une province ou un territoire visé par un accord de libéralisation des marchés applicable aux municipalités soit l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO).

Toute personne intéressée ou groupe de personnes intéressées à participer au processus d'adjudication visé par le présent appel d'offres (ou son représentant) peut porter plainte à la Municipalité relativement à ce processus jusqu'à la date limite de réception des plaintes indiquée sur SEAO.

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la soumission ayant obtenu le plus haut pointage ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires dans le cas du rejet de l'une ou de toutes les soumissions.

Donné à Ferme-Neuve, le 25 mars 2025.

Bernadette Ouellette
Directrice générale et
greffière-trésorière